INTER BIO CORSE

Association à vocation Interprofessionnelle de l'agriculture biologique

FICHE TECHNIQUE **2019**

CONDUITE EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES FERMIÈRES BIO

SOMMAIRE

1. La filière Volaille & Etat des lieux *p.2*
- En France
- En Corse

2. Réglementation & Cahier des charges *p.3*

3. Alimentation des animaux *p.4*

4. Habitat *p.6*
- Bâtiments
- Poussinière
- Parcours

5. Sanitaire *p. 9*

6. Transformation & conditionnement *p. 10*
- Poules pondeuses
- Volailles de chair

PRÉAMBULE

Pour conduire un élevage de poules pondeuses et poulets de chair en bio, certaines techniques sont à connaître et maîtriser.

Cette fiche technique explique les principes de bases à connaître avant de se lancer, ou pour améliorer son élevage. Celle-ci a été rédigée suite aux Journées techniques sur la « Conduite en élevage de volailles fermières bio » et animée par Jean-Jacques Garbay Aviculteur et formateur indépendant.

1. LA FILIÈRE VOLAILLE BIOLOGIQUE • ETAT DES LIEUX

1.1 En France

En 2018, on dénombre 961 exploitations en volaille de chair pour 12.9 millions de têtes et 2027 exploitations en poules pondeuses pour 6.6 millions de têtes.

Filière poules pondeuses : le nombre de producteurs bio a augmenté de 14 % par rapport à 2017, et le nombre de poules de 31.3%. La part de la production d'œufs bio par rapport aux conventionnels est de 12.3%.

Filière volailles de chair : on observe une évolution de 9% des exploitations bio par rapport à 2017 et 13.6 % du nombre de volailles certifiées. La filière bio ne représente que 1.6% par rapport à la filière conventionnelle, mais les ventes de volailles bios ont progressé de 22%.

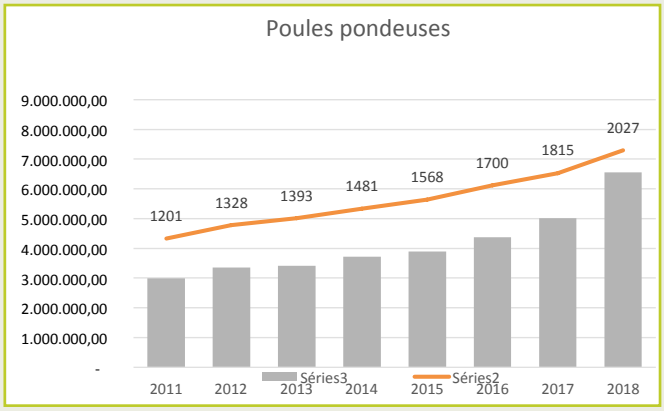

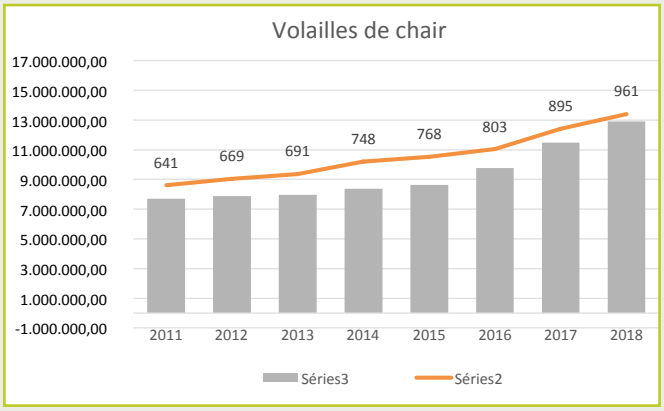

1.2 En Corse

Les 9 éleveurs de volailles bio de Corses sont tournés vers la production d'œufs.
Parmis eux, 2 font également de l'élevage de volailles de chair, pour un nombre d'animaux de 2 880.

La production de poules pondeuses est en baisse en 2018, en effet, le nombre de poules est passé de 9 189 en 2017 à 1304 cette année. Le nombre de poulet de chair, quant à lui, est passé de 2070 en 2017 à 2880.

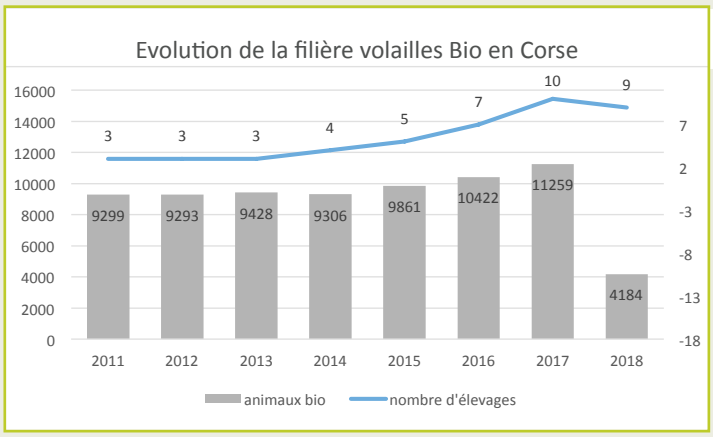

Répartition des élevages de volailles bio

2.1 Conversion en agriculture biologique

Durée de conversion :

- **Parcours :** 12 mois (réduis à 6 mois si aucun traitement en AB durant l'année écoulée)
- **Volailles de chair :** 10 semaines / **Poules pondeuses :** 6 semaines

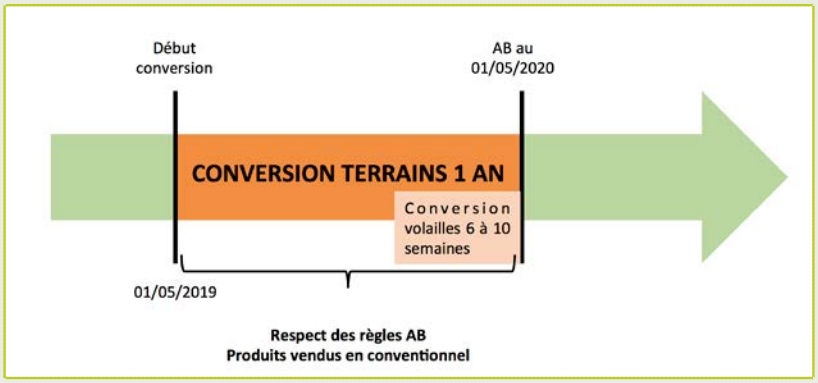

2.2 Mixité

« L'alternance dans un même bâtiment et sur les parcours attenants, d'animaux conduits selon le mode de production biologique et d'animaux non bio n'est pas autorisée, sauf lors de la première entrée des animaux en production biologique. »

2.3 Achats d'animaux

Les animaux achetés doivent être bio sauf dans certains cas :

Volailles de chair :
Introduction de poussins conventionnels pour la constitution, le renouvelle=ment, s'ils sont âgés de moins de 3 jours.

Poules pondeuses :
Introduction de poussins conventionnels pour la constitution, le renouvellement, s'ils sont âgés de moins de 3 jours.

2.4 Pratiques d'élevage

Âge minimal d'abattage :

Type de volaille	Âge (en jours)
Poulet	81
Chapon	150
Canard de Pékin	49
Canard de Barbarie femelle	70
Canard de Barbarie mâle	84
Canard mulard	92
Pintade	94
Dindons et oies	140
Dindes	100

Les mutilations (épointage, ébecquage, et castration) ne sont possibles qu'en cas de problèmes de santé, ou d'hygiène des animaux.

3. ALIMENTATION DES ANIMAUX

« Au moins 20 % des aliments proviennent de l'unité de production elle-même ou, si cela n'est pas possible, sont produits dans la même région en coopération avec d'autres exploitations biologiques ou des fabricants d'aliments.

Tout éleveur cultivant des céréales, oléagineux ou protéagineux, devra mettre en conversion une partie de ses cultures correspondant à la surface permettant de couvrir 20% des besoins des volailles (en matière sèche). »

Pour la fabrication de l'alimentation à la ferme, il faudra compter en moyenne 5 ha cultivés pour 250 poules pondeuses.

Il est important de calculer la formulation de l'aliment car un excès d'azote et un manque de cellulose peuvent engendrer la coccidiose. Une observation des fientes de volailles peu donner une indication quant 'à son alimentation : si elles sont trop liquides, la ration alimentaire est trop riche en protéines.

Un poulet s'arrête de manger quand il a couvert son besoin journalier en calorie ; ainsi si la ration est très riche en calorie, il consommera qu'une petite quantité ; il faut alors que le taux de protéine soit lui aussi concentré pour que la quantité optimale de protéine exploitable dans une journée soit ingérée.

On distingue 2 classes de matières premières :

- **Celles qui apportent de l'énergie** : céréales (maïs, blé, orge,...) et sous-produits de céréales
- **Celles qui apportent des protéines** : protéagineux (pois, féverole, luzerne, ...), tourteaux (de tournesol, soja, ...)

Attention à ne pas dépasser 15% de légumineuses dans la ration alimentaire car elles engendrent un risque de cirrhose.

Pour calculer la composition de la ration alimentaire, on utilise l'Indice deconsommation :
IC=(quantité d˜' aliment consomé)/(poids vif) donc la quantité d'aliment à apporter=poids vif ×IC

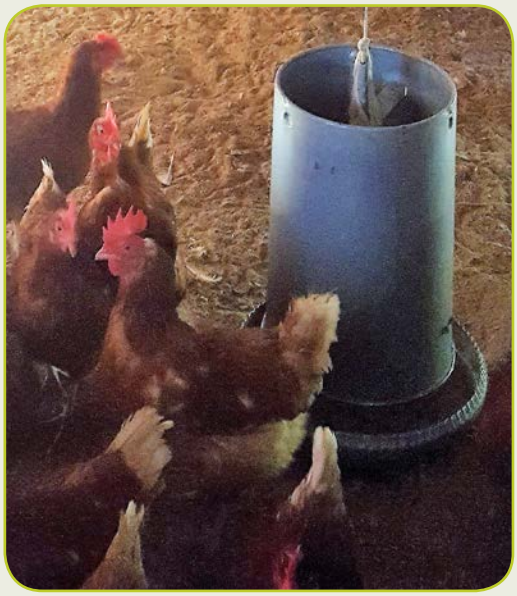

Il faut veiller à l'apport en acides aminés essentiels (Lysine, Méthionine + Cystine) et au rapport lysine/ (méthionine+ cystine) qui doit être inférieur à 1,4.

	Energie (kg calories)	% protéines	Lysine (g/kg)	Méthionine + cystine	lysine (méthionine + cystine)	Conso journ. (g)
Démarrage (0-4 sem.)	2750 - 2850	21	0,9	0,68	1,3	10 - 50
Croissance (5-12 sem.)	2800 - 2900	19	0,75	0,56	1,3	60-100
Finition (>12 sem.)	2700 - 2800	16	0,65	0,49	1,3	114 - 121

DÉMARRAGE

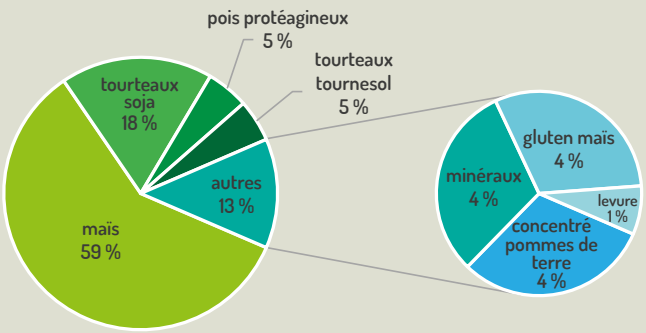

COISSANCE

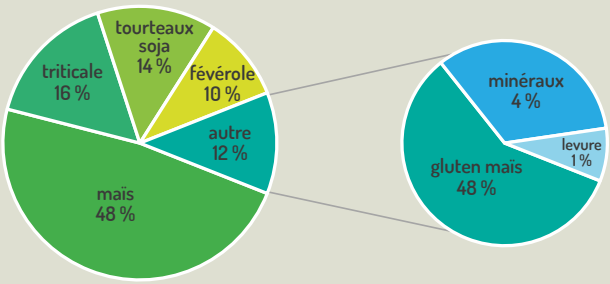

FINITION

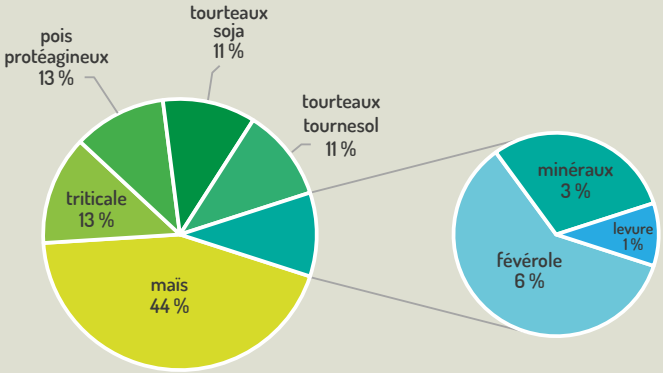

Dans le parcours, un poulet de chair peut ingérer jusqu'à 10g de matière sèche végétale par jour et jusqu'à 20g d'insectes.
Les animaux nourris avec un aliment faible en protéines iront plus facilement prélever de la nourriture à l'extérieur. Pour une poule pondeuse on utilise la même alimentation avec un complément en carbonate de calcium.

L'eau est un élément très important, Il faut veiller à sa qualité et à l'état des canalisations. L'acidification de l'eau a des effets bénéfiques vis-à-vis des pathologies digestives.
Le dessous de l'abreuvoir est positionné à hauteur du dos du poulet. On compte on moyenne 1 abreuvoir pour 100 poulets. On distingue 2 types d'abreuvoirs :

Plassons : point d'eau visible mais les poules peuvent souiller l'eau et se noyer

Pipettes : moins visibles et demandent un apprentissage

4. HABITAT

4.1 Bâtiment

« La surface totale des bâtiments avicoles de toute unité de production pour de la volaille de chair ne peut dépasser 1600 m².

- ***1/3 au moins de la surface au sol ne doit pas être constituée de grilles ou de caillebotis.***
- ***Longueur combinée des trappes doit être d'au moins 4m pour 100 m² de bâtiment.***

Les volailles ont accès à une aire de plein air au moins 1/3 de leur vie. »

DENSITÉS À RESPECTER	
VOLAILLES DE CHAIR	**PONDEUSES**
Bât. fixe : 10 volailles / m²	6 poules / m²
Bât. mobile : 16 volailles / m²	18 cm de perchoir / poule
20 cm de perchoir / pintade	7 poules / nid (120 cm² / poule si nid commun

OBJECTIFS DU BÂTIMENT :

Bien être de la poule

- Abris contre le vent, la pluie, l'humidité (bien étudier l'orientation du bâtiment)
- Bonne aération (pas de courant d'air) pour évacuer les gaz résultants de la respiration animale et de la fermentation de la litière
- Protection contre les nuisibles (rat, prédateurs, etc ...)
- Luminosité suffisante
- Température maitrisée car les volailles craignent la chaleur (entre 12 et 14°C)
- Litière pour absorber l'humidité des excréments (Le sol des cabanes doit être sain et non humide) : la paille est un bon isolant mais il faut penser à la renouveler régulièrement car elle peut devenir un milieu propice au développement de micro-organismes. Possibilité de mettre des copeaux ou de la sciure en pus, car ils ont un meilleur pouvoir absorbant

Bien être de l'éleveur

- Facilité d'accès
- Facilité d'utilisation: ramassage œufs, distribution eau et aliment, ...
- Facilité d'entretien : curage, désinfection, mobilité

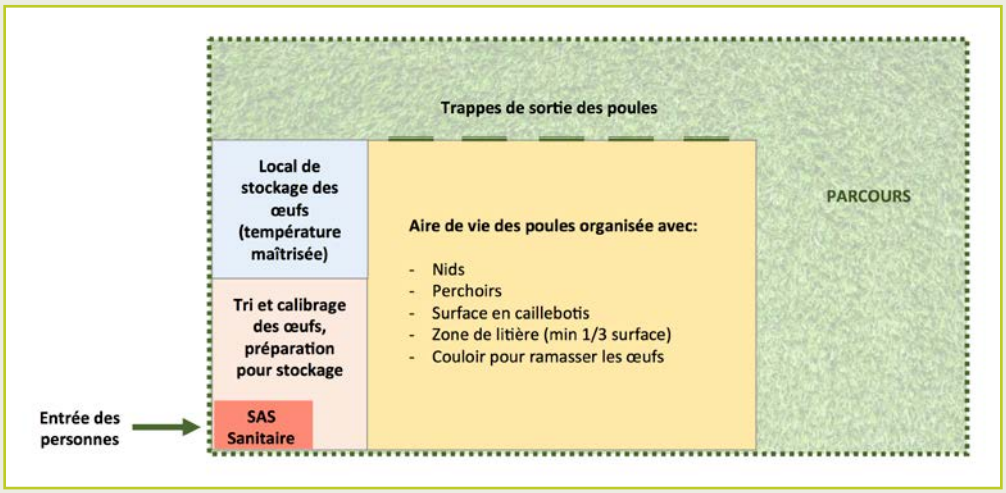

ON DISTINGUE DIFFÉRENTS TYPES DE BÂTIMENTS :

BÂTIMENTS FIXES

+ Facile à nettoyer, possibilité de bétonner les abords, d'avoir 1 SAS sanitaire par bâtiment
− Couteux, long à construire

BÂTIMENTS MOBILES

+ Simple à monter. Permet une rotation des parcours donc baisse de la pression des parasites
− Contraignants pour l'entretien (hauteur limitée). Raccords eau/électricité compliqués

SERRES D'ÉLEVAGE

+ En forme de tunnel
− Mauvaise aération. Isolation trop forte

- Les nids sont des cages, avec un plancher en pente qui permet la descente de l'œuf dans le couloir de ramassage.
- Une période de vide sanitaire de 14 jours dans les bâtiments est à observer entre 2 lots, il en est de même pour les parcours (8 semaines de vide sanitaire). Les périodes de vide sanitaire et la rotation des parcours permettent de limiter les infections parasitaires.
- Les perchoirs sont utiles pour les poules pondeuses uniquement ; les poulets de chair dorment au sol, serrés les uns contre les autres.

4.2 Poussinière

Il faut éviter la présence simultanée d'animaux d'espèces et d'âges différents. On observe 2 méthodes pour la poussinière : soit en local à part, soit elle est aménagée dans le bâtiment dans lequel la bande sera définitivement installée.

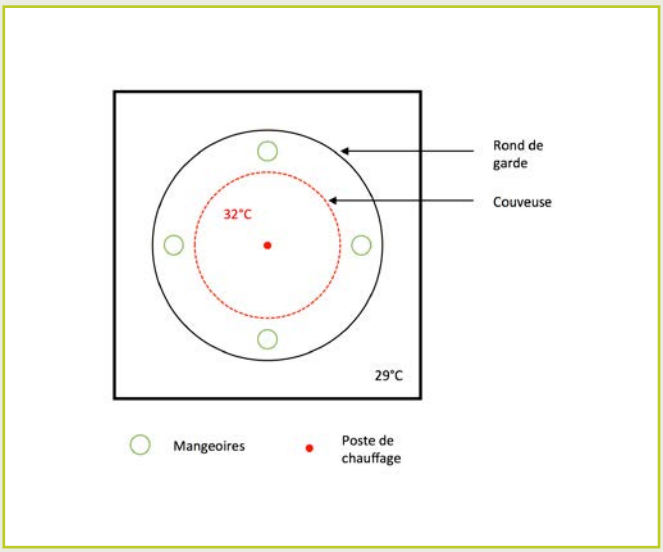

Le poste de chauffage est placé à 80 cm de hauteur. L'objectif du rond de garde est d'éviter les coins où les poussins s'accumulent et s'étouffent. La température dans la poussinière est à adapter en fonction de l'âge des animaux:

1 semaine : 35°C
2 semaines : 32°C
3 semaines : 29°C
4 semaines : 26°C
5 semaines : 23°C
6 semaines : 20°C
>6 semaines : 15 °C

4.3 Parcours

DENSITÉ SUR PARCOURS ET EFFLUENTS	
CAS DES INSTALLATIONS « FIXES »	CAS DES INSTALLATIONS « MOBILES »
4 m² par poulet de chair, pondeuse et pintade	2,5 m² par oie
4,5 m² par canad	
10 m² par dinde	
15 m² par oie	

Il faut une végétation la plus variée possible car les volailles 'déshabillent' toutes les plantes. Les zones situées à plus de 40 m des bâtiments sont peu fréquentées ; pour obtenir une meilleure gestion de ces parcours penser à répartir des plantations, abris et buissons qui pourront guider les volailles et les amener à explorer plus loin.

5. SANITAIRE

« En élevage biologique, la prophylaxie est basée sur la prévention des maladies (sélection des races, pratiques de gestion des élevages, qualité des aliments, densité et logement adapté).
L'utilisation préventive de médicaments allopathiques chimiques de synthèse est interdite. Toutefois, en cas de maladie ou de blessure d'un animal nécessitant un traitement immédiat, il convient de limiter l'utilisation de tels médicaments allopathiques au strict minimum. »

Prédateurs :

- ***Fouines et rats :*** *bien gérer le stock alimentaire, arrêter mécaniquement (grillage électrique), présence de chats.*
- ***Renard :*** *fermer le poulailler le soir, mettre en place un fil électrique. Faire surveiller le poulailler par un chien.*
- ***Rapaces :*** *filet à rapace. Des pintades ou un couple d'oies peuvent prévenir les volailles*

VACCINS POSSIBLES SUR LES VOLAILLES EN AB	
MALADIES	PRÉCONISATIONS : Possibilité d'utiliser des « béquilles vaccins » pendant les 2 à 3 premières bandes puis arrêt des vaccins possibles si les bandes vont bien
Maladie de Marek (pondeuses et chair)	Pas de remède efficace, donc vaccin pour éviter la contagion
Coccidiose (pondeuses et chair)	Vaccin Paracox utile seulement sur poussins entre 5 et 7 jours. Pas d'intérêt sur les poussins de 1 jour
Maladie de Gumboro (pondeuses et chair)	Vaccin non indispensable car possibilité d'utiliser comme traitement : Echinacéa pourpre
Bronchite infectieuse (pondeuses)	Vaccin possible mais rappel à 21 semaines à faire

Autres méthodes de traitements :

- ***Homéopathie :*** *médecine peu couteuse, facile d'utilisation*
- ***Phytothérapie :*** *ex : ail broyé mélangé à l'alimentation contre les vers intestinaux, ortie comme fortifiant et thym comme anti-infectieux*
- ***Aromathérapie :*** *ex : huiles essentielles de girofle, Niaoulis et Eucalyptus contre les infections respiratoires*

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES

L'arrêté du 8 février 2016 fixe les mesures de biosécurité en élevage de volaille de chair. Pour appréhender au mieux ces exigences, un guide de bonnes pratiques a été rédigé. Les interprofessions et les instituts techniques préconisent ainsi les clés de réussite pour l'organisation des bâtiments d'élevage, les pratiques sanitaires liées à la conduite de l'élevage … : http://www.itavi.asso.fr/content/fiches-pedagogiques-influenza-aviaire

6.1 Poules pondeuses

En général, les poules pondeuses sont achetées « prêtes à pondre » à 18 semaines, et leur production réelle débute à 24 semaines. La période intermédiaire sert à l'acclimatation des poules et à « l'éducation » à pondre dans le
nid.

Il est également possible d'élever des poussins pour maîtriser le démarrage et donc améliorer la future production.

Les œufs sont ramassés tous les jours et stockés dans un lieu sec et frais.

Il y a 3 possibilités pour la commercialisation des œufs :

- Vente directe à la ferme en vrac :

pas d'obligation de marquer ou dater les œufs. La zone de stockage doit être séparée de l'enceinte d'élevage, elle doit être fraiche et aérée, protégée du soleil.

- Vente directe sur les marchés :

les œufs sont vendus en vrac, ils doivent être marqués au numéro de l'éleveur et séparés en lot homologues et terme de jour de ponte.

- Vente par intermédiaire (épicerie, GMS, ...) :

la vente s'effectue en boite d'œufs calibrés et mirés dans un centre de conditionnement.

Pour un élevage de plus de 250 poules pondeuses, le passage par un centre de conditionnement agréé est obligatoire.

À SAVOIR

- **Date limite de vente (DLV) :** 21 jours après la date de ponte.
- **Date limite de consommation (DLC) :** 28 jours après la date de ponte.
- **Appellation « Œufs extrafrais » :** date limite de vente 7 jours après la date de ponte.
- **Marquage des œufs :** Autorisation à demander auprès des services vétérinaires du département.
- **Centre d'emballage des œufs :** se renseigner auprès de la DDCSPP de votre département.

6.1 Poulets de chair

L'abattage de volaille n'est pas réalisable dans tous les abattoirs, il est donc nécessaire de connaître les lieux d'abattage possibles afin d'envisager des modes de commercialisation.
Pour réaliser sois même son abattage, il faut préalablement déclarer son activité à la DDCSPP de sa région. Il existe deux types d'établissements : agréés ou non agrée (cf tableau) .

Conditions pour abattre dans un établissement non agréé	• Rester dans le prolongement de l'élevage dans un objectif de valorisation de la production • N'abattre que les volailles élevées sur la ferme (ayant passé au moins 1 mois sur l'exploitation) • Atelier uniquement utilisé par l'exploitant et ses salariés • Travail à façon interdit • Nombre de volailles abattues par semaines < 500 (< 25 000 par an)
Découpe et transformation	• Locaux séparés • Produits obtenus non stabilisés conservés à 4°C max • Pas de congélation ou surgélation • Viandes hachées ou séparées mécaniquement interd
Normes pour la commercialisation	• Vente directe : carcasses cédées sur l'exploitation ou sur les marchés proches, sous forme réfrigérée à 4°C max • Vente en commerce de détail ou restauration collective (à une distance max de 80 km): déclarer à la DDCSPP

L'abattage des volailles nécessite un matériel spécifique : électronarcose (pour l'anesthésie), plumeuse, saignoir. Les locaux doivent être pratiques, la marche en avant doit être respectée. Le temps entre la mise à mort de l'animal et son emballage doit être réduit au minimum pour éviter la prolifération de bactéries.

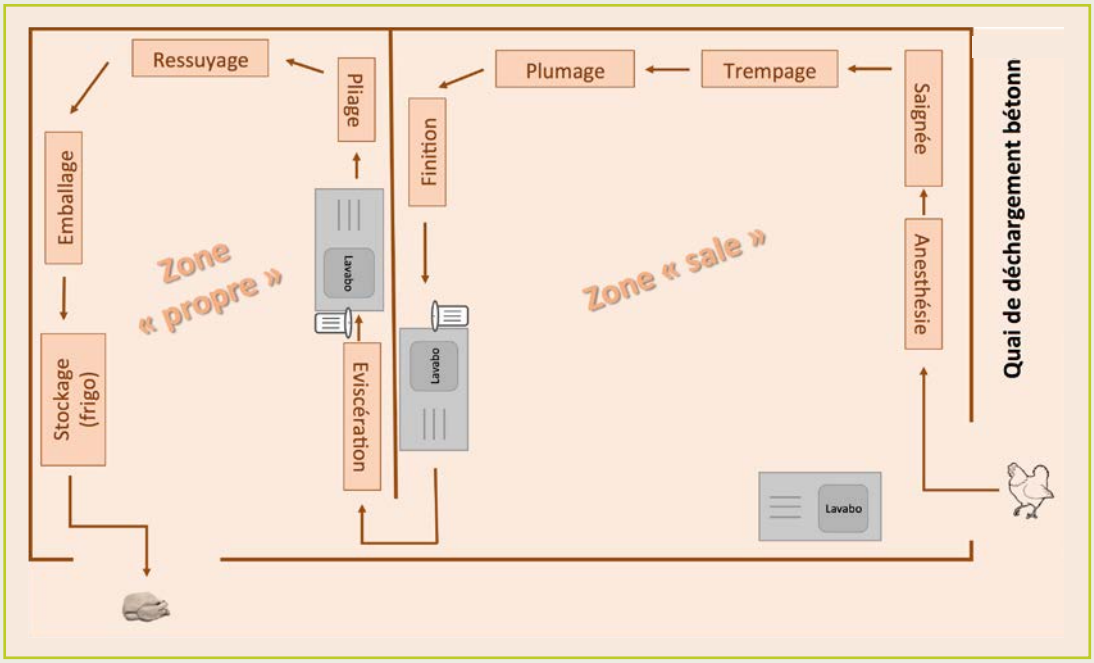

Schéma d'une tuerie respectant les règles de marche en avant (principe de l'HACCP)

SOURCES & INSPIRATIONS

- CAHIER TECHNIQUE - Produire des œufs biologiques. ITAB. 2010
- CAHIER TECHNIQUE - Produire du poulet de chair en AB. ITAB 2009
- Catalogue des filières- Les productions fermières et la vente directe. Chambre d'agriculture de l'Ain.2005
- Créer un atelier de volailles en bio : poulet de chair et/ou poules pondeuses. Edition 2003 / CIVAM bio Gard
- Fiche technique : créer un atelier de volaille biologique. CIVAM bio 09
- Guide éleveurs – Elever des volailles bio – CAB les agriculteurs Bio des Pays de la Loire
- GUIDE PRATIQUE - élevage de volailles – 2017- Ecocert
- Journée technique- Conduite en élevage de volailles fermières bio animée par Jean-Jacques GARBAY, Eleveur de volailles et formateur pour BIO 63
- Lardier M. et Leclerc B. 1992. Nutrition et alimentation des volailles. INRA edition
- Les volailles de chair en circuit court. Chambres d'agriculture des Pays de Loire. 2003
- Lubac S. 2008. La gestion des parcours en poules et poulets bio. Plaquette PEP Volailles Rhône-Alpes. 6p
- Prophylaxie des volailles en AB : médecines alternatives – FRAB Midi-Pyrénées - APABA

INTER BIO CORSE

Rédaction & Crédits Photos : Charline Landerieux
Mise en page : www.visual-graphic.com